

CPPNI Distribution du 8 et 17 juin 2026

Salaire Minima de branche

En premier lieu la délégation patronale explique la situation compliquée et difficile dans notre pays suite à la hausse des produits à base de pétrole. Ce qui a bien sûr des répercussions sur les entreprises de la branche. Un beau discours de pleureuse de la part de patrons.

La Filpac répond qu'effectivement à la vue des salaires de la branche, les salarié(e)s eux n'ont pas de soucis financiers avec des minima largement en dessous du smic.

Dans ce contexte les patrons proposent une augmentation de 60,22 € sur tous les niveaux ce qui représente 3,2 % sur le 1^{er} niveau et 1,3% sur le dernier.

Mais le plus choquant est pour les 2 premiers niveaux, la hausse sera de 5€ pour N1E1 et 10€ pour le N1E2 par rapport au SMIC que gagnent aujourd'hui ces travailleurs. Et bien sûr quasiment rien pour les niveaux suivants.

Le 17 juin pour la 2ème réunion, le patronat fait un effort « important », il propose le niveau 1 à plus 10€ au-dessus du SMIC, c'est donc ce que devrait gagner de plus mais ça n'a rien de nouveau par rapport à aujourd'hui.

Bien sûr cela peut paraître important mais cela représente 3,6 % pour le 1^{er} avec une décroissance continue jusqu'à 1,4.

Ce qui veut dire que globalement la quasi-totalité des niveaux ne suis pas l'inflation.

Cerise sur le gâteau qui ne touche que les salariés des grandes métropoles, il propose de financer à 60 % des abonnements en transport en commun.

Pour les salariés de ces zones ZERO, voici un projet discriminant pour les travailleurs qui n'ont pas de transports en commun.

La Filpac revendique 4% sur tous les niveaux car il est inadmissible dans un esprit d'égalité que tous les travailleurs aient le même pourcentage de hausse.

Et appuis la demande de calculer le pourcentage de l'ancienneté sur les salaires réels et non comme aujourd'hui sur le 1^{er} niveau de la branche.

Les patrons s'engagent à nous envoyer un document de texte sous 15 jours.

Merci de nous faire remonter votre point de vue afin que la fédération puisse prendre une position sur cette proposition patronale.

Montreuil le 17 juin 2026